

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2296

27 octobre 2010

SOMMAIRE

1 Trade S.à r.l.	110203	KEY Germany INDUSTRIAL S.à r.l.	110184
Alternative Energy Investors S.A.	110204	Lada Holding S.A.	110197
Alternative Energy Investors S.A.	110205	Lama Services (Luxembourg) S.A.	110197
Alutashop.com S.à r.l.	110205	Lineage Power (Luxembourg) S.à r.l.	110196
Aniel S.A.	110202	L M International Finance S.A.	110184
Apax Crystal B1 HoldCo Sàrl	110206	Lunala Investments S.A.	110196
Aqualux GmbH	110197	Meridiana Holdings S.à r.l.	110188
Aqualux GmbH	110205	Messin S.A.	110174
Aries Investment S.à r.l.	110201	MGP Red Mountain S.à r.l.	110197
Assisteo Europe S.A.	110205	NATIXIS Luxembourg Investissements	
Assisteo International S.A.	110206	110198
Atlantic Iron S.à r.l.	110200	Nepomuk S.A.	110198
Automotive S.A.	110198	P5 Investments S.A.	110199
Bauduc International S.à r.l.	110207	P6 BCE Coinvest S.à r.l.	110188
Bellatrix S.à r.l.	110207	P6 BCE S.à r.l.	110200
Beluga Shipco GP	110162	Pleubian S. à r.l.	110199
Bergy Investments S.à r.l.	110170	Pleubian S. à r.l.	110199
Berto S.à r.l.	110207	Russian Leasing Securitisation Company	
Betafence Luxembourg	110206	S.à r.l.	110198
Binter S.A.	110208	Sacare	110201
Business & Family Office Services Luxem- bourg	110206	Scandinavian Company Luxembourg S.A.	
Central European Participation II S.à r.l.	110207	110202
Central European Participation S.à r.l.	110208	Sofinor Holding S.A.	110202
Cleavon S.à r.l.	110206	Spring Property Holdings A.G.	110202
Coller Partners 404 S.C.A.	110208	StarLease Capital S.A.	110200
Crystal B HoldCo S.à r.l.	110206	State Street Services (Luxembourg) S.A.	
Dexia Carbon Fund I SICAV-SIF	110204	110201
Enop 2 A.G.	110174	Sugar Investments S.à r.l.	110192
Enop 2 S.à r.l.	110174	Unicapital S.A.	110203
Eurofins Industrial Testing LUX	110185	Welten Immobilien A.G.	110203
Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l.	110205	Zygmund Premier Sàrl	110204
		Zygmund Premier Sàrl	110203
		Zygmund Premier Sàrl	110204
		Zygmund Premier Sàrl	110204

Beluga Shipco GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.516.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Neunzehnte N.St. Beteiligungs GmbH, a limited liability company incorporated under the laws of Germany, with registered office at Teerhof, 59, 28199 Bremen, registered with the commercial register with the local court of Bremen under number HRB 26257,

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Beluga Shipco GP (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to

each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Sole manager.

11.1 If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

11.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

11.3 The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

14.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provision

18.1 Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, Neunzehnte N.St. Beteiligungs GmbH, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200..

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Emilio Reales Bertomeo, Managing Director, born on 15 December 1966 in Arnsberg, Germany, with address at Vor dem Holze, 20, 27367 Horstedt, Germany.

2. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Neunzehnte N.St. Beteiligungs GmbH, une société à responsabilité limitée constituée sous la loi allemande, ayant son siège social à Teerhof, 59, 28199 Bremen, enregistrée auprès du registre auprès la court locale de Bremen sous le numéro HRB 26257,

représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est Beluga Shipco GP (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Gérant Unique.

11.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

11.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

11.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Neunzehnte N.St. Beteiligungs GmbH, précitée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,.

Décisions de l'associé unique

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Emilio Reales Bertomeo, Directeur du Management, né le 15 décembre 1966 à Arnsberg, Allemagne, ayant son adresse à Vor dem Holze, 20, 27367 Horstedt, Allemagne.

2. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38812. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125855/430.

(100143537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Bergy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.096.

In the year two thousand and ten.

On the second day of September.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company Bergy Investments (Cayman) Limited, with registered office at KY1-1102 Grand Cayman, Cayman Islands, Queensgate House, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 243878,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "BERGY INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 149096, incorporated by deed of the undersigned notary on November 5, 2009, published in the Mémorial C n° 2308 on November 25, 2009,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the company's corporate capital to the extent of fifty Euro (EUR 50.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and fifty Euro (EUR 12,550.-) by the issue of one (1) new sharequota with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) vested with the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription - Payment

There now appeared the company BERGONIA INVESTMENTS S. à r. l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 149542, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, who declares subscribing the one (1) new sharequota with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) and paying said share fully by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the company to the latter, amounting to five hundred forty five thousand four hundred and twenty nine Euro and eighty three Cent (EUR 545,429.83); fifty Euro (EUR 50.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and five hundred forty five thousand three hundred and seventy nine Euro and eighty three Cent (EUR 545,379.83) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Proof of the existence and of the amount of the claim has been given by an interim balance sheet of the company and by a certificate issued by the company.

The interim balance sheet and the certificate as well as the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred and fifty Euro (EUR 12,550.-) represented by two hundred and fifty one (251) sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The corporate capital shall not be redeemed, reduced or cancelled. The company may not acquire its own sharequotas."

Third resolution

The appearing party decides to amend article 3 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in TMK Sonic Investments 7 and the management of such participations (including but not limited to the borrowing in any form except by way of public offer, the lending of funds in any form to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies and the granting of guarantees and pledges or any other form of security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally, for its own benefit and that of any other company or person). For the avoidance of doubt, the company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

It may open branches in Luxembourg and abroad.”

Fourth resolution

The appearing party decides to amend article 8 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 8.** No shareholder shall transfer, assign or otherwise dispose of any of its sharequotas or any interest therein for a period of eight (8) years from September, 2010 (the “Standstill Period”). Following the Standstill Period, the transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders’ meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders’ meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved”.

Fifth resolution

The appearing party decides to amend article 12 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 12.** The company is managed and administered by a board of managers composed of at least one manager of category A and at least one manager of category B. The managers need not be shareholders. The manager(s) of category B shall be manager(s) appointed, or as the case may be, dismissed by the general shareholders’ meeting with the prior written consent of The Chuo Mitsui Trust and Banking Company, Limited and Barclays Capital Japan Limited.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders’ meeting deliberating with a majority of votes.

The company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of category A and a manager of category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by unanimous vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company’s transactions and to represent the company in and out of court.

The board of managers may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Notwithstanding the contrary, no remuneration shall be paid to the managers.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand nine hundred euro (€ 1,900.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le deux septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société Bergy Investments (Cayman) Limited, avec siège à KY11102 Grand Cayman, Iles Caïmanes, Queensgate House, enregistrée auprès du "Registrar of Companies of the Cayman Islands" sous le numéro 243878,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "BERGY INVESTMENTS S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 149096, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2308 du 25 novembre 2009,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante Euros (EUR 50,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 12.550,-) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-), jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Est intervenue la société BERGONIA INVESTMENTS S. à r. l., avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 149542, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, en vertu d'une procuration sous seing-privé, qui déclare souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) et la libérer entièrement par apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la société à cette dernière, d'un montant de cinq cent quarante-cinq mille quatre cent vingt-neuf Euros et quatre-vingt-trois Cents (EUR 545.429,83); cinquante Euros (EUR 50,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-dix-neuf Euros et quatre-vingt-trois Cents (EUR 545.379,83) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée par la production d'un bilan intérimaire de la société ainsi que par un certificat émis par la société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat et la procuration, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 12.550,-) représenté par deux cent cinquante et une (251) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Le capital social ne pourra pas être racheté, réduit ou annulé. La société ne peut pas acquérir ses propres parts."

Troisième résolution

La comparante décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet de la société est la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations dans TMK Sonic Investments 7 et la gestion de ces participations (en ce compris (mais sans limitation), emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique, prêter des fonds sous quelque forme que ce soit à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés et consentir des garanties et des nantissements/gages ou autrement créer et accorder toute autre forme de sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne). En tout état de cause, la société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger."

Quatrième résolution

La comparante décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** Aucun associé n'est en droit de transférer, céder ou disposer d'une autre manière de, l'une quelconque de ses parts ou de tout droit y attaché pendant une période de huit (8) ans à compter de Septembre 2010 (la Période de Gel). Après la Période de Gel, les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale."

Cinquième résolution

La comparante décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de catégorie A et d'au moins un gérant de catégorie B. Les gérants ne doivent pas être associés. Le(s) gérant(s) de catégorie B sera/seront un/des gérant(s) nommé(s), ou le cas échéant, révoqué(s) par l'assemblée générale des associés avec l'accord écrit préalable de The Chuo Mitsui Trust and Banking Company, Limited et de Barclays Capital Japan Limited.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Sauf convention contraire, aucune rémunération ne sera payée aux gérants."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme d'environ mille neuf cents euros (€ 1.900.-).

110174

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010125863/223.

(100143295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Messin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.694.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

Messin S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126408/19.

(100143198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Enop 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Enop 2 A.G.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.810.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of July.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company ("société anonyme") "ENOP 2 A.G.", with registered office at L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall, (R.C.S. Luxembourg section B number 76.810), incorporated by deed of the undersigned notary on July 6th, 2000, published in the Mémorial C number 853 on November 22nd, 2000,

whose articles of incorporation have been modified pursuant a deed of the undersigned notary on October 19th, 2000, published in the Mémorial C number 303 of April 25th, 2001

The meeting is presided by Mr Joachim Albert WÖRZ, Businessman, residing at L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur

The chairman appoints as secretary Mr Frank WALENTA, Director, residing professionally at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank NIMAX, Tax Advisor, residing at L-9068 Ettelbruck, 21B, Cité Patton

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change of the legal form of the company from a stock company, ("société anonyme"), into a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), without changing the purpose of the company.

2.- Change the name of the company into ENOP 2 S.à r.l.

3.- Dismissal of all members of the board of directors and the statutory auditor with effect of the day of the General Meeting.

4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the legal form of the company from a stock company, ("société anonyme"), into a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), and to convert the existing 800 (eight hundred) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) into 800 (eight hundred) sharequotas with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

By this transformation of the stock company into a limited liability company, no new company is created; the limited liability company is the continuation of the stock company such as it existed until now, with the same legal personality and without any change intervening so much in the assets than in the liabilities of this company.

Second resolution

The meeting decides to change the name of the company into "ENOP 2 S.à r.l."

Third resolution

The meeting decides to dismiss all the directors and the statutory auditor with effect of the date hereof and to give them full and entire discharge for the execution of their mandate.

Fourth resolution

The meeting decides to proceed to a complete restatement of the articles of association, in order to reflect such action, and to give them the following wording:

ARTICLES OF ASSOCIATION

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

The name of the company is "ENOP 2 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the purchase, sale and management of real estate.

3.2. The Company may also act as an intermediary of real estate entities, and carry out any transactions which lead directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any form in any company, and manage, control and develop its portfolio.

The Company will take all measures to promote its interests and engage in any commercial, industrial or financial transactions in relation to its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-), represented by 800 (eight hundred) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the shareholders of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as managers of the company, for an unlimited period,

a.- Mr Joachim Albert WÖRZ, Businessman, residing at L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur and

b.- Mr Frank NIMAX, Tax Advisor, residing at L-9068 Ettelbruck, 21B, Cité Patton

The company will be validly bound in any circumstances by the joint signature of the managers.

Sixth resolution

The meeting ACKNOWLEDGES that 800 (eight hundred) sharequotas with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each which are allocated as follows:

- 601 (six hundred and one) sharequotas to MONTANA PROPERTIES S.A. with registered office at L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall, (R.C.S. Luxembourg section B number 70.402) and

- 199 (one hundred and ninety nine) sharequotas to MARTLEY ENOP 2 S.à r.l., having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès (RCS Luxembourg B.120.802)

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and

residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ENOP 2 A.G.", avec siège social à L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 76.810), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 853 du 22 novembre 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire instrumentant, en date 19 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 303 du 25 avril 2001

L'assemblée est présidée par Monsieur Joachim Albert WÖRZ, homme d'affaires, demeurant à L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Frank WALENTA, Directeur, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank NIMAX, conseil fiscal demeurant à L-9068 Ettelbruck, 21B, Cité Patton

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transformation de la société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée, sans changement de l'objet social.

2.- Modification de la dénomination en "ENOP 2 S.à r.l."

3.- Démission de tous les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société avec effet à la date de l'assemblée générale.

4.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée et de transformer les 800 (huit cents) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune en 800 (huit cents) parts sociales avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en "ENOP 2 S.à r.l."

Troisième résolution

L'assemblée révoque tous les administrateurs et le commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

STATUTS

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Le nom de la société est "ENOP 2 SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet social de la Société consiste en l'achat, la vente et la gestion de biens immobiliers.

3.2. La Société peut également agir comme intermédiaire dans des sociétés d'immobilier, et réaliser toutes transactions qui mènent directement ou indirectement à la prise de participations sous n'importe quelle forme dans toute société, et gérer, contrôler, et développer son portefeuille. La Société peut prendre toutes les mesures pour promouvoir ses intérêts et faire toutes sortes d'opérations commerciales, industrielles, financières, en relation avec son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à huit cent mille euros (800.000,- EUR), représenté par 800 (huit cents) parts sociales avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer, comme gérants de la société pour une durée indéterminée,

a.- Monsieur Joachim Albert WÖRZ, homme d'affaires, demeurant au 47, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; et

b.- Monsieur Frank NIMAX, conseil fiscal, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 21B, Cité Patton

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des gérants.

Sixième résolution

L'assemblée constate que les 800 (huit cents) parts sociales avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune sont toutes détenues comme suit:

- 601 (six cent une) parts sociales par MONTANA PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall (RCS Luxembourg B.70.402)

- 199 (cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales par MARTLEY ENOP 2 S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès (RCS Luxembourg B.120.802)

110184

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Joachim Albert WÖRZ, Frank WALENTA, Frank NIMAX, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 06 août 2010. Relation GRE/2010/2738. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125939/516.

(100143066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

KEY Germany INDUSTRIAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.838.

La dénomination de l'associé Kenmore Europe Limited a changé et devient:

European Commercial Real Estate Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010126218/16.

(100142377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

L M International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 36.083.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration en date du 26 août 2010 que:

Le siège social de la société a été transféré du 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126219/16.

(100142360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Eurofins Industrial Testing LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 155.534.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Eurofins Environmental Testing LUX, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rRue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 122.860,

ici représentée par Monsieur Luca Cozzani ou Madame Stefania Pcolova, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou tout autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de «Eurofins Industrial Testing LUX».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-

associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute (s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Eurofins Environmental Testing LUX, société à responsabilité limitée, prénommée, a souscrit les cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ € 1.000,-.

Résolutions

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
2. L'associée unique décide d'élire les personnes suivantes aux fonctions de gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Florian Heupel, né en à Menden (D) le 21 octobre 1967, demeurant à L-5811 Fentange, 44, rue de Bettembourg;
- Xavier Dennerly, né à Paris (F) le 25 mars 1964, demeurant à F-75006 Paris, 11, rue d'Assas.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Pcolova, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11224. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A.Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126563/154.

(100143936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

P6 BCE Coinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: CAD 1.018.835,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.117.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique tenu en date du 19 Août 2010 que les démissions de M. Raymond M Mathieu et de M. John Woodworth en tant que gérants sont acceptées avec effet au 30 Août 2010.

M. George Richard Cobleigh ayant son adresse professionnelle au 50, Kennedy Plaza, Providence, 02903 Rhode Island, et M. Michael Kidd ayant son adresse professionnelle au C/o ATEAC 46 a, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg sont élus nouveaux gérants, avec effet au 30 Août 2010.

Par conséquent, le Conseil de Gérance de la société est composé comme suit:

- M. George Richard Cobleigh
- M. Michael Kidd
- M. Sinisa Krnic
- M. Claude Larbière

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Emilie Dougnac.

Référence de publication: 2010126255/20.

(100142435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Meridiana Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 148.740.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of September,
before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Turnauer Industrie-und Familienstiftung, a foundation organized and existing under the laws of Liechtenstein with registered office at Rätikonstrasse 33, 9490 Vaduz, Liechtenstein, registered at Öffentlichkeitsregister Liechtenstein under number FL-0001.080.876-1, (the "Shareholder"), here represented by Mag. Dipl. Ing. Dr. Alexander Hartig, employee, with professional address in Vienna, Austria, and Mr. Hans Herzog, managing director, with professional address at Vienna, Austria, by virtue of a power of attorney granted on 1st September 2010

The Shareholder has requested the notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Meridiana Holdings S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.740, incorporated in the Netherland Antilles and transferred to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, dated October 1st, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2174, dated November 6th, 2009. The articles of association of the Company have not been amended since.

II. The issued capital of the Company is set at one hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 137,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares and twelve thousand five hundred (12,500) class A shares, twelve thousand five hundred (12,500) class B shares, twelve thousand five hundred (12,500) class C shares, twelve thousand five hundred (12,500) class D shares, twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, twelve thousand five hundred (12,500) class F shares, twelve thousand five hundred (12,500) class G shares, twelve thousand five hundred (12,500) class H shares, twelve thousand five hundred (12,500) class I shares and twelve thousand five hundred (12,500) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Shareholder has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) so as to reduce it from its current amount of one hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 137,500) to one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000) by redemption and immediate cancellation of all twelve thousand five hundred (12,500) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.) each.

2 To resolve that the aggregate amount to be paid to the Company's shareholder pursuant to the reduction of share capital by redemption and immediate cancellation of all of all twelve thousand five hundred (12,500) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each amounts to one hundred thirty-nine million seven hundred twenty thousand Euro (EUR 139,720,000).

3 To amend article 5 of the Company's articles of association to reflect the capital decrease.

4 To reduce the remaining share premium allocated to the class J shares to be redeemed and cancelled of a total amount of two hundred eighty thousand Euro (EUR 280,000) and to repay such amount to the Company's sole shareholder.

5 To confer all and any powers to the Company's managers to implement the above resolutions.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) so as to reduce it from its current amount of one hundred thirtyseven thousand five hundred Euro (EUR 137,500) to one hundred twentyfive thousand Euro (EUR 125,000) by redemption and immediate cancellation of all twelve thousand five hundred (12,500) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Shareholder resolved that in compliance with the terms and conditions for a redemption of shares foreseen Article 6 of the Company's articles of association, the aggregate amount to be paid to the Shareholder pursuant to the reduction of share capital by redemption and immediate cancellation of all of all twelve thousand five hundred (12,500) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each amounts to one hundred thirty-nine million seven hundred twenty thousand Euro (EUR 139,720,000), such amount including, in accordance with the calculation method foreseen in Article 6 of the Company's articles of association, share premium attached to the Class J shares for an amount of one hundred thirty-nine million seven hundred seven thousand five hundred Euro (EUR 139,707,500).

An interim balance sheet dated 8 September 2010 evidencing the availability of the amount of one hundred thirty-nine million seven hundred twenty thousand Euro (EUR 139,720,000) to be paid to the Shareholder in consequence of the redemption and cancellation of the twelve thousand five hundred (12,500) class J shares has been given to the undersigned notary.

The Shareholder resolved that the aggregate amount to be paid to the Shareholder pursuant to the reduction of share capital should be settled by the Company's subsidiary, Meridiana-Werzalit B.V., with registered office at Hoogeveeneweg 19a, NL-2913 LV Nieuwerkerk A.D. IJssel, Zuid-Holland, Netherlands on behalf and on account of the Company by the transfer of a consideration in kind consisting in a portfolio of assets owned by MeridianaWerzalit B.V. for a total value as at 7 September 2010 of one hundred thirty-nine million six hundred seventy-five thousand fourteen Euro and ninety-eight Cents (EUR 139,675,014.98) and a payment in cash of an amount of forty-four thousand nine hundred eighty-five Euro and two Cents (EUR 44,985.02).

Third resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital decrease. Said paragraph will from now on read as follows:

“ Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at EUR one hundred twentyfive thousand Euro (EUR 125,000) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (the "Class B Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (the "Class C Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) class D shares (the "Class D Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) class E shares (the "Class E Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) class F shares ("Class F Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) class G shares (the "Class G Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) class H shares (the "Class H Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) class I shares (the "Class I Shares") (the "Preference Shares" and collectively with the Ordinary Shares the "Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid.”

Fourth resolution

The Shareholder resolved resolves to reduce the remaining share premium allocated to the class J shares of a total amount of two hundred eighty thousand Euro (EUR 280,000) and to repay such amount to the Shareholder. The shareholder resolved to acknowledge that it results from the interim balance sheet as at 8 September 2010 that the amount of two hundred eighty thousand Euro (EUR 280,000) is available for repayment to the shareholder.

The amount of two hundred eighty thousand Euro (EUR 280,000) shall be settled by Meridiana-Werzalit B.V. on behalf and on account of the Company.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to confer all and any powers to the Company's managers to implement the above resolutions.

The managers are notably entitled and authorised to make the repayment of capital to the Shareholder by payment in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zehn, am achten September,

Vor der unterzeichnenden Notarin Me Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Turnauer Industrie- und Familienstiftung, eine Stiftung Liechtensteinischen Rechts, mit Sitz in Rätikonstrasse 33, 9490 Vaduz, Liechtenstein, eingetragen beim Öffentlichkeitsregister Liechtenstein unter Nummer FL-0001.080.876-1, (der „Gesellschafter“), vertreten durch Herrn Mag. Dipl. Ing. Dr. Alexander Hartig, Angestellter, mit beruflicher Anschrift in Wien, Österreich, und Herr Hans Herzog, geschäftsführender Direktor, mit beruflicher Anschrift in Wien, Österreich, aufgrund einer Vollmacht, erteilt am 1. September 2010.

Der Gesellschafter hat die Notarin gebeten, folgendes zu beurkunden:

I. Der Gesellschafter ist der alleinige Gesellschafter von Meridiana Holdings S.à r.l. (die „Gesellschaft“), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 148.740, gegründet in den Niederländischen Antillen und verlegt nach Luxemburg gemäß notarieller Urkunde der amtierenden Notarin vom 1. Oktober 2009, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2174 vom 6. November 2009. Die Satzung der Gesellschaft wurde seither nicht mehr abgeändert.

II. Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt derzeit einhundertsevenunddreißigtausend fünfhundert Euro (EUR 137.500), eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) allgemeine Stammanteile, zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse A, zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse B, zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse C, zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse D, zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse E, zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse F, zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse G, zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse H, zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse I und zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse J mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), alle vollständig eingezahlt.

III. Der Gesellschafter hat erklärt, über die zu fassenden Beschlüsse auf Grundlage der folgenden Tagesordnung informiert zu sein:

Tagesordnung

1 Herabsetzung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), um das bestehende Kapital von einhundertsevenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 137.500,-) auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) zu verringern, und zwar mittels Rückkauf und sofortiger Annullierung aller zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteilen der Klasse J mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-);

2 Beschluss, dass der Gesamtbetrag, der in Folge der Kapitalherabsetzung durch Rückkauf und sofortige Annullierung aller zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse J mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) an den Gesellschafter gezahlt werden soll, einhundertneunddreißig Millionen siebenhundertzwanzig tausend Euro (EUR 139.720.000,-) beträgt;

3 Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft um die Kapitalherabsetzung wiederzugeben;

4 Herabsetzung der verbleibenden Ausgabeprämie, die den Anteilen der Klasse J zugewiesen ist, in Höhe eines Gesamtbetrages von zweihundertachtzigtausend Euro (EUR 280.000) und Rückzahlung dieses Betrages an den Gesellschafter;

5 Erteilung von Vollmacht an die Geschäftsführer der Gesellschaft zur Umsetzung der vorangehenden Beschlüsse.

IV. Der Gesellschafter hat die Notarin gebeten, die folgenden Beschlüsse festzuhalten:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, das Stammkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) herabzusetzen, um das bestehende Kapital von einhundertsevenunddreißigtausend-

fünfhundert Euro (EUR 137.500,-) auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) zu verringern, und zwar mittels Rückkauf und sofortiger Annullierung aller zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteilen der Klasse J mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-).

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, dass in Übereinstimmung mit den Bedingungen für den Rückkauf von Anteilen wie er in Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft vorgesehen ist, der Gesamtbetrag der in Folge der Kapitalherabsetzung durch Rückkauf und sofortige Annullierung aller zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse J mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) an den Gesellschafter gezahlt werden soll, einhundertneunddreißig Millionen siebenhundertzwanzig tausend Euro (EUR 139.720.000,-) beträgt, wobei dieser Betrag in Übereinstimmung mit der Berechnungsmethode, die in Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft vorgesehen ist, Ausgabeprämie in Höhe von einhundertneunddreißig Millionen siebenhundertsieben tausend fünfhundert Euro (EUR 139.707.500,-), die den Anteilen der Klasse J zugewiesen ist, enthält.

Eine Zwischenbilanz, datiert auf den 8. September 2010, die die Verfügbarkeit des Betrages von einhundertneunddreißig Millionen siebenhundertzwanzig tausend Euro (EUR 139.720.000,-) der in Folge der Kapitalherabsetzung durch Rückkauf und sofortige Annullierung aller zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse J an den Gesellschafter gezahlt werden soll, nachweist, wurde der unterzeichneten Notarin übergeben.

Der Gesellschaft hat beschlossen, dass der Gesamtbetrag, der an den Gesellschafter in Folge der Kapitalherabsetzung gezahlt werden soll, durch die Tochtergesellschaft der Gesellschaft, Meridiana-Werzalit B.V., mit Geschäftssitz in Hoo-geveenenweg 19a, NL-2913 LV Nieuwerkerk A.D. IJssel, Zuid-Holland, Niederlande, im Namen und für Rechnung der Gesellschaft beglichen werden soll durch Übertragung eines Portfolios von Aktiva die im Eigentum von Meridiana-Werzalit B.V. stehen mit einem Wert am 7. September 2010 von einhundertneunddreißig Millionen sechshundertfünfundsiebzigtausend vierzehn Euro und achtundneunzig Cents (EUR 139.675.014,98) und durch Zahlung in bar eines Betrages von vierundvierzigtausend neunhundertfünfundachtzig Euro und zwei Cents (EUR 44.985,02).

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, Artikel 5, Absatz 1, der Satzung der Gesellschaft abzuändern um die Kapitalherabsetzung wiederzugeben. Dieser Absatz wird von nun an wie folgt lauten:

„ **Art. 5. Ausgegebenes Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-), eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) allgemeine Stammanteile (die „Stammanteile“), zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse A („Anteile der Klasse A“), zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse B („Anteile der Klasse B“), zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse C („Anteile der Klasse C“), zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse D („Anteile der Klasse D“), zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse E („Anteile der Klasse E“), zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse F („Anteile der Klasse F“), zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse G („Anteile der Klasse G“), zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse H („Anteile der Klasse H“), zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse I („Anteile der Klasse I“) (die „Vorzugsanteile“ und zusammen mit den Stammanteilen die „Anteile“) mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), alle vollständig eingezahlt.

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, die verbleibende Ausgabeprämie, die den Anteilen der Klasse J zugewiesen ist, in Höhe eines Gesamtbetrages von zweihundertachtzigtausend Euro (EUR 280.000) herabzusetzen und diesen Betrag an den Gesellschafter zu zahlen. Der Gesellschafter hat beschlossen, anzuerkennen, dass es aus der Zwischenbilanz, datiert auf den 8. September 2010 folgt, dass der Betrag von zweihundertachtzigtausend Euro (EUR 280.000) zur Rückzahlung zur Verfügung steht.

Der Betrag von zweihundertachtzigtausend Euro (EUR 280.000) soll durch Meridian-Werzalit B.V. im Namen und auf Rechnung der Gesellschaft beglichen werden.

Fünfter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, den Geschäftsführern der Gesellschaft Vollmacht zur Umsetzung der vorangehenden Beschlüsse zu erteilen.

Die Geschäftsführer sind insbesondere dazu ermächtigt, die Rückzahlung des Gesellschaftskapitals an den Gesellschafter durch Zahlung in bar oder durch Übertragung von Sachwerten, das Datum und andere Formalitäten einer solchen Zahlung oder Übertragung festzusetzen und alle sonstigen mit obigen Beschlüssen in Zusammenhang stehenden notwendigen oder sachdienlichen Maßnahmen zu treffen.

Der unterzeichnende Notar, der Englischen spricht, erklärt, dass vorliegende Urkunde auf Antrag der oben genannten Partei in englischer Sprache verfasst wurde, der eine deutsche Fassung folgt; auf Antrag derselben Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text gilt der englische Text.

Woraufhin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Luxemburg aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Partei(en) vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Signé: A. Hartig, H. Herzog et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39585. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126039/211.

(100143473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Sugar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.544.

In the year two thousand and ten.

On the second day of September.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The private limited company BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 149542,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "SUGAR INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 149544, incorporated by deed of the undersigned notary on November 11, 2009, published in the Mémorial C n° 2515 on December 24, 2009, and whose articles of association have been amended by the same notary on July 7, 2010, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the company's corporate capital to the extent of fifty Euro (EUR 50.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand five hundred and fifty Euro (EUR 12,550.-) to twelve thousand and six hundred Euro (EUR 12,600.-) by the issue of one (1) new sharequota with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) vested with the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription - Payment

There now appeared the private limited company BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l., pre-named, represented by Mrs. Sofia AFONSODA CHAO CONDE, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, who declares subscribing the one (1) new sharequota with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) and paying said share fully by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the company to the latter, amounting to ten million thirty five thousand six hundred and twenty three Euro and eighty nine Cent (EUR 10,035,623.89); fifty Euro (EUR 50.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and ten million thirty five thousand five hundred and seventy three Euro and eighty nine Cent (EUR 10,035,573.89) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Proof of the existence and of the amount of the claim has been given by an interim balance sheet of the company and by a certificate issued by the company.

The interim balance sheet and the certificate as well as the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by two hundred and fifty two (252) sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally".

Third resolution

The appearing party decides to amend article 3 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in preferred equities issued by any Japanese Tokutei Mokuteki Kaisha and the management of such participations.

The company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies.

The company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

It may open branches in Luxembourg and abroad."

Fourth resolution

The appearing party decides to amend article 8 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 8.** No shareholder shall transfer, assign or otherwise dispose of any of its sharequotas or any interest therein for a period of eight (8) years from September, 2010 (the "Standstill Period"). Following the Standstill Period, the transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved".

Fifth resolution

The appearing party decides to amend article 12 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The company is managed and administered by a board of managers composed of at least one manager of category A and at least one manager of category B. The managers need not be shareholders. The manager(s) of category B shall be manager(s) appointed, or as the case may be, dismissed by the general shareholders' meeting with the prior written consent of The Chuo Mitsui Trust and Banking Company, Limited and Barclays Capital Japan Limited.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of category A and a manager of category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by unanimous vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other

telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Notwithstanding the contrary, no remuneration shall be paid to the managers."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand seven hundred euro (€ 4,700.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le deux septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée BERGONIA INVESTMENTS S.à.r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 149542,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "SUGAR INVESTMENTS S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 149544, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2515 du 24 décembre 2009, et dont les statuts ont été modifié par le même notaire en date du 7 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante Euros (EUR 50,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 12.550,-) à douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-), jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Est intervenue la société à responsabilité limitée BERGONIA INVESTMENTS S.à.r.l., pré-nommée, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, en vertu d'une procuration sous seing-privé, qui déclare souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) et de la libérer entièrement par apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la société à cette dernière, d'un montant de dix millions trente-cinq mille six cent vingt-trois Euros et quatre-vingt-neuf Cents (EUR 10.035.623,89); cinquante Euros (EUR 50,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et dix millions trente-cinq mille cinq cent soixante-treize Euros et quatre-vingt-neuf Cents (EUR 10.035.573,89) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée par la production d'un bilan intérimaire de la société ainsi que par un certificat émis par la société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat et la procuration, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-) représenté par deux cent cinquante-deux (252) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement."

Troisième résolution

La comparante décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet de la société est la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations dans des actions préférentielles émises par toute société japonaise Tokutei Mokuteki Kaisha et la gestion de ces participations.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés.

La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger."

Quatrième résolution

La comparante décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** Aucun associé n'est en droit de transférer, céder ou disposer d'une autre manière de, l'une quelconque de ses parts ou de tout droit y attaché pendant une période de huit (8) ans à compter de Septembre 2010 (la Période de Gel). Après la Période de Gel, les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale."

Cinquième résolution

La comparante décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de catégorie A et d'au moins un gérant de catégorie B. Les gérants ne doivent pas être associés. Le(s) gérant(s) de catégorie B sera/seront un/des gérant(s) nommé(s), ou le cas échéant, révoqué(s) par l'assemblée générale des associés avec l'accord écrit préalable de The Chuo Mitsui Trust and Banking Company, Limited et de Barclays Capital Japan Limited.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Sauf convention contraire, aucune rémunération ne sera payée aux gérants."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme d'environ quatre mille sept cents euros (€ 4.700.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10679. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010126138/237.

(100143297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Lunala Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126225/10.

(100142399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Lineage Power (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.151.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wim Rits

Signataire autorisé

Référence de publication: 2010126221/12.

(100142372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Aqualux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, Gappenheim 19.

R.C.S. Luxembourg B 12.849.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126288/9.

(100143645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Lada Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 35.237.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration en date du 26 août 2010 que:

Le siège social de la société a été transféré du 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126223/16.

(100142365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Lama Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 36.082.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration en date du 26 août 2010 que:

Le siège social de la société a été transféré du 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126224/16.

(100142362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

MGP Red Mountain S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.124.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 15 septembre 2010

Il résulte dudit procès-verbal que la clôture de la liquidation a été décidée le 15 septembre 2010 et que tous les documents et livres de la société seront conservés pendant une période de 5 ans au bureau de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Sabine Hinz

Mandataire

Référence de publication: 2010126231/17.

(100142326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Russian Leasing Securitisation Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.192.

Le contrat de domiciliation entre Deutsche Bank Luxembourg S.A. et Russian Leasing Securitisation Company S.à r.l. numéro d'immatriculation: B 118.192, avec siège social 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg a été dénoncé avec effet du 26 juillet 2010.

Luxembourg, le 03.09.2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126258/12.

(100142332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.132.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire le 15 juin 2010

Le Conseil d'Administration a décidé d'élire Monsieur Vincent GOY comme président du Conseil d'Administration de la société pour la durée de son actuel mandat d'administrateur de la société.

Il est décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises, DELOITTE S.A., jusqu'à l'assemblée générale annuelle se prononçant sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour NATIXIS Luxembourg Investissements

Signature

Référence de publication: 2010126234/17.

(100142542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Nepomuk S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 122.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126235/10.

(100142402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.235.

Extrait des décisions prises par les actionnaires en date du 06 septembre 2010

1) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, BF Consulting S.à r.l..

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

3) L'Assemblée décide de renouveler aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016:

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 5 janvier 1979, à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Madame Monica Doninelli, né le 03 février 1969 à Morbio Superiore (Suisse) et demeurant professionnellement au 01, Viale S. Franscini, CH-6900 Lugano.

- Monsieur Stefano Doninelli, né le 09 septembre 1967 à Morbio Superiore (Suisse) et demeurant professionnellement au 01, Viale S. Franscini, CH-6900 Lugano.

4) L'Assemblée décide de renouveler à la fonction d'administrateur délégué de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016:

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 5 janvier 1979, à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUTOMOTIVE S.A.

Référence de publication: 2010126500/27.

(100143814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Pleubian S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.024.

GLOBAL TRUST ADVISORS SA a dénoncé par lettre datée du 13 Septembre 2010 tout office de domiciliation de la société PLEUBIAN SARL, domiciliée 38 Avenue de la Faïencerie (RCSL B148024), avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 17 Septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126250/11.

(100142562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pleubian S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.024.

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 13 septembre 2010 que Madame Annalisa CIAMPOLI, demeurant professionnellement 38 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, Monsieur Riccardo Moraldi, demeurant professionnellement 38 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement 3 rue Belle Vue à L-1227 Luxembourg ont démissionné de leurs postes des gérants de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 17 Septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126251/14.

(100142574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

P5 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.267.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 septembre 2010

La démission de Monsieur Vincenzo Montano de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Mademoiselle Cristina Levis, employée privée, née le 16.02.1981, à Belluno (Italie), avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg est nommée nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.
Pour extrait sincère et conforme
P5 INVESTMENTS S.A.
Cristina Levis / T. Hubert
Administrateur / -

Référence de publication: 2010126254/18.

(100142591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Atlantic Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.032.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010126283/11.

(100143515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

P6 BCE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.018.835,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.302.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique tenu en date du 19 Août 2010 que les démissions de M. Raymond M Mathieu et de M. John Woodworth en tant que gérants sont acceptées avec effet au 30 Août 2010.

M. George Richard Cobleigh ayant son adresse professionnelle au 50, Kennedy Plaza, Providence, 02903 Rhode Island, et M. Michael Kidd ayant son adresse professionnelle au C/o ATEAC 46 a, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg sont élus nouveaux gérants, avec effet au 30 Août 2010.

Par conséquent, le Conseil de Gérance de la société est composé comme suit:

- M. George Richard Cobleigh
- M. Michael Kidd
- M. Sinisa Krnic
- M. Claude Larbière

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Emilie Dougnac.

Référence de publication: 2010126256/20.

(100142437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

StarLease Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.182.

Le contrat de domiciliation entre Deutsche Bank Luxembourg S.A. et StarLease Capital S.A. numéro d'immatriculation: B 118.182, avec siège social 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg a été dénoncé avec effet du 26 juillet 2010.

Luxembourg, le 03.09.2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010126259/12.

(100142334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Aries Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.034.

—
Extrait des Résolutions prises par les associés en date du 10 août 2010

Les mandats de Monsieur Sergio DUTTO, employé privé, résidant au 43, Via Bodina, I-12100 Cuneo, de Madame Wendy Merrigan, employée privée, résidant à Camaderry View, Laragh, Glendalough, Co Wicklow, IRLANDE, de Monsieur Rory Patrick WILLIAMS, expert comptable, résidant au 17, Seven Oaks, Drumcondra, Dublin 9, IRLANDE et de Monsieur Matteo Francesco RABINO, étudiant, résidant au 5, Avenue Princesse Grace, MC - 98.000, Monaco en tant que Gérants, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale des Associés de l'an 2011.

Le mandat de Monsieur Rory Patrick WILLIAMS, expert comptable, résidant au 17, Seven Oaks, Drumcondra, Dublin 9, IRLANDE, en tant que Président du Conseil de Gérance, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Associés de l'an 2011.

Le 10 août 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour ARIES INVESTMENT S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010126494/22.

(100143802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

State Street Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 88.409.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée des Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 Août 2010:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, en date du 16 Août 2010, a approuvé la fin de l'engagement KPMG Audit S.à r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes et ce, avec effet à partir du 16 août 2010.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a nommé avec effet à partir du 16 août 2010 et pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en 2011:

- Réviseur d'Entreprises agréé: Ernst and Young S.A. 7 Parc D'activité Syrdall, L- 5362 Munsbach, (R.C.S Luxembourg B47 771).

Pour la société

Un mandataire

ANDREAS DEMMEL

DIRECTOR

Référence de publication: 2010126260/20.

(100142880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Sacare, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.386.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 septembre 2010

La démission de Monsieur Vincenzo Montano de son poste d'administrateur de la société est acceptées.

Mademoiselle Cristina Levis, employée privée, née le 16.02.1981, à Belluno (Italie), avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg est nommée nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.
Pour extrait sincère et conforme
SACARE S.A.
Cristina Levis / T. Hubert
Administrateur / -

Référence de publication: 2010126261/18.

(100142584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Aniel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 92.192.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 15 juillet 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Aniel S.A.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.
Pour la société
Maître Bertrand Job
Liquidateur

Référence de publication: 2010126287/16.

(100143571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Scandinavian Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 36.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010126263/10.

(100142338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Sofinor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 35.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126264/10.

(100142383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Spring Property Holdings A.G, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 97.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126266/10.

(100142393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Unicapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.323.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 septembre 2010

La démission de Monsieur Vincenzo Montano de son post d'administrateur de la société est acceptée.

Mademoiselle Cristina Levis, employée privée, née le 16.02.1981, à Belluno (Italie), avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg est nommée nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

UNICAPITAL S.A.

Cristina Levis

Administrateur

Référence de publication: 2010126275/18.

(100142582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

1 Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6454 Echternach, 14, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 81.513.

—
Gesellschafterbeschluss vom 15. September 2010

Erster und einziger Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6451 Echternach, 24, rue des Iris, nach L-6454 Echternach, 14, rue des Lilas, zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug

Liris S.A.

Gesellschafter

Référence de publication: 2010126281/14.

(100142518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Welten Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 143.160.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126276/10.

(100142385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Zygmund Premier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 65, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.095.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126277/10.

(100142418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Zygmund Premier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 65, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 Février 2010. Signature.

Référence de publication: 2010126278/10.

(100142491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Dexia Carbon Fund I SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.140.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2010.

Pour Dexia Carbon Fund I SICAV-SIF

Société d'Investissement à Capital Variable-Fonds d'Investissement Spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010126333/16.

(100143530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Zygmund Premier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 65, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 Février 2010. Signature.

Référence de publication: 2010126279/10.

(100142493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Zygmund Premier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 65, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 Février 2010. Signature.

Référence de publication: 2010126280/10.

(100142496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Alternative Energy Investors S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 131.945.

Par la présente, nous portons à votre connaissance que le siège social de la société ALTERNATIVE ENERGY INVESTORS S.A., RCS B131945, est dénoncé avec effet immédiat.

Bruno ABBATE

Gérant-associé

Référence de publication: 2010126284/10.

(100143674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Alternative Energy Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 131.945.

Je soussigné Bruno ABBATE, par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon mandat d'administrateur de la société ALTERNATIVE ENERGY INVESTORS S.A., RCS B131945, avec effet immédiat.

Bruno ABBATE

Gérant associé

Référence de publication: 2010126285/11.

(100143677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.443.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés et complétés de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplacent les comptes annuels déposés au R.C.S. Luxembourg sous la référence L100094901 en date du 2 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126344/13.

(100143245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Alutashop.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5239 Sandweiler, 30, am Happgaard.

R.C.S. Luxembourg B 125.333.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126286/10.

(100143190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Aqualux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, Gappenhil 19.

R.C.S. Luxembourg B 12.849.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126289/9.

(100143646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Assisteo Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.454.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010126291/10.

(100143097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Assisteo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.839.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010126292/10.

(100143099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Crystal B HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Apax Crystal B1 HoldCo Sàrl).****Capital social: EUR 26.735.075,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 126.945.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126321/15.

(100143624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Cleavon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126316/10.

(100143506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Betafence Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 109.542.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010126294/12.

(100143512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Business & Family Office Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 151.876.

Par la présente je vous informe de ma démission de mon poste de gérant administratif de la Société Business & Family Office Services Luxembourg Sàrl avec effet au 1^{er} juillet 2010

Fait pour servir et valoir ce que de droit
A Luxembourg, le 14 juin 2010.

Monsieur Fernand BLUM.

Référence de publication: 2010126295/11.

(100143117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Bauduc International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 81.922.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126298/11.

(100143523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Central European Participation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.125.050,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 120.155.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale des associés en date du 21 juin 2010

Sont nommés gérants de la Société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Dirk Ruppert, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg;
- Oliver May, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg;
- Britta Allexi, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg;
- Paul Devonshire, demeurant professionnellement au 1, Wittelsbacherplatz, D- 80333 Munich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour Central European Participation II S.à r.l.

Britta Allexi / Dirk Ruppert

Gérants

Référence de publication: 2010126306/20.

(100143582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Bellatrix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.446.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010126299/11.

(100143508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Berto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 137, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 117.652.

Par la présente je démissionne de mon poste de gérant technique avec effet immédiat auprès de la société BERTO SARL inscrite sous le numéro B 117.652.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Monsieur Frédéric BALTY.

Référence de publication: 2010126300/11.

(100143630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Binter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 18.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BINTER S.A., Société Anonyme

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010126301/12.

(100143223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Central European Participation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.275.200,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.952.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale des associés en date du 21 juin 2010

Sont nommés gérants de la Société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Dirk Ruppert, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg;
- Oliver May, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg;
- Britta Allexi, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg;
- Paul Devonshire, demeurant professionnellement au 1, Wittelsbacherplatz, D- 80333 Munich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour Central European Participation S.à r.l.

Britta Allexi / Dirk Ruppert

Gérants

Référence de publication: 2010126308/20.

(100143580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Coller Partners 404 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.074.

Rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2008 déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg en date du 9 août 2010 sous la référence L100122951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 modifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour Coller Partners 404 S.C.A.

Coller Partners 404 Management S.à r.l.

Associé commandité

Représenté par Stéphane HEPINEUZE

Gérant administratif

Référence de publication: 2010126317/18.

(100143237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.
